

Règlement complet tirage au sort opération veste Vendée Globe 2016 pour les bateau-écoles clientes Codes Rousseau ayant reçu le catalogue navigation 2016.

Article 1 : Organisateur

Codes Rousseau, S.A.S. au capital de 6 000 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro B 486 580 210, dont le siège social est au 135, rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne- 85109 Les Sables d'Olonne cedex, organise un tirage au sort qui aura lieu au siège de la société.

Article 2 : Personnes concernées

Ce jeu concerne uniquement les bateau-écoles clientes Codes Rousseau dans la période du 10 mai au 01 septembre 2016.

Les clients pouvant participer au tirage au sort sont :

- les bateau-écoles ayant passé une commande auprès de Codes Rousseau entre le 10 mai et le 01 septembre 2016

La commande doit contenir au moins un produit Codes Rousseau appartenant à la gamme bateau.

Il ne sera retenu qu'une participation par numéro de client. Un client peut avoir plusieurs bureaux, mais une seule participation par tirage est admise sans cumul de commande.

Article 3 : Dates pour participer au jeu

Le jeu commence le 10 mai 2016 à 00h00 et se termine le 01 septembre 2016 à 00h00 pour l'opération « veste Vendée globe » permettant de gagner une veste officielle du Vendée Globe.

Article 4 : Données à caractère personnel

Jeu ouvert aux professionnels (bateau-écoles clientes Codes Rousseau sur la période 10 mai au 01 septembre 2016).

Le tirage au sort sera effectué via un fichier Excel répertoriant les numéros de clients ayant passé une commande de produits Codes Rousseau dont au moins un produit de la gamme bateau dans la période.

Article 5 : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès de rectification portant sur les données personnelles collectées par la société Codes Rousseau, organisatrice du jeu. Tout participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la société Codes Rousseau à l'adresse suivante : CODES ROUSSEAU - Service marketing - 135, rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne- 85109 Les Sables d'Olonne cedex

Article 6 : Principes du jeu

Les bateau-écoles commandent un ou plusieurs produits de la gamme bateau Codes Rousseau dans la période du 10 mai au 01 septembre 2016 et sont d'office inscrites au tirage au sort. L'inscription est automatique.

Article 7 : Tirage au sort

Le tirage au sort permettant de nommer les 15 gagnants des vestes Vendée Globe aura lieu **le vendredi 02 septembre 2016 à 10h00** dans les locaux de la société CODES ROUSSEAU – 135, rue des Plesses au Château d'Olonne (85180).

Il sera éventuellement contrôlé par l'un des associés de la SCP BRICARD – VINCENT BP 60044, 85102 Les Sables d'Olonne cedex.

Article 8 : Présentation du lot

15 vestes officielles Vendée Globe

La veste technique légère skipper est 100 % polyester. Elle comprend des coutures soudées et des fermetures imperméables ainsi qu'une capuche dans le col.

Disponibilités : 6L + 6 XL + 3 XXL

Valeur du lot : 90 euros TTC (prix public)

Article 9 : nombre de gagnants

15 participants remporteront 1 veste chacun.

Article 10 : Modalités de retrait des lots

Les 15 gagnants ne seront pas contactés, les lots seront directement envoyés aux gagnants par la société Codes Rousseau.

Codes Rousseau s'engage à envoyer les lots aux clients gagnants dans les 15 jours suivants le tirage au sort, vendredi 02 septembre 2016 à l'adresse de livraison enregistrée dans le compte Codes Rousseau du client.

En cas de refus du lot par le gagnant, celui-ci ne sera pas remis en jeu. Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. Si le lot se retrouvait détérioré durant le transport, Codes Rousseau ne pourrait l'échanger, ni remettre de compensation financière au gagnant. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation, en particulier sur des sommes dues à Codes Rousseau.

Article 11 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement sera déposé à :

Société civile professionnelle SCP BRICARD – VINCENT Huissiers de justice associés, BP 60044, 85102 Les Sables d'Olonne cedex, Tél 02 51 32 02 06 Fax 02 51 32 00 25.

Le règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

«Service marketing, Codes Rousseau» 135 rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne – 85109 Les Sables d'Olonne cedex.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation à ce tirage au sort implique, de la part du participant, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 13 : Litiges et réclamations

Codes Rousseau se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, après le 30/09/2016.

Toute réclamation doit être adressée par écrit, avant le 30/09/16 à Service marketing Codes Rousseau – BP 80093 Château d'Olonne – 85109 Les Sables d'Olonne cedex.

Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 14 :

Le règlement du jeu et son interprétation sont soumis à la loi française.